



département
de
l'ain

COMMUNE DE CRANS MEMOIRE

**"Vu pour rester annexé à ma délibération
du 14 décembre 2007"**

Le Maire, MORIN Gérard



Prescrit le	:	22.10.2004
Approuvé le	:	

ANNEXES SANITAIRES

1 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux Faramans - Saint Eloi avec affermage à la Société de Gestion et de Distribution d'Eaux (SOGEDO). L'eau provient de Chalamont (pompée à Gévrieux) et de Versailleux avec une interconnexion, est stockée dans les châteaux de Rignieux et Saint Eloi puis amenée à Crans par une canalisation de 100 mm. Plusieurs secteurs présentent des problèmes de pression, bien qu'un surpresseur sur Rignieux permette de l'améliorer.

La commune assure la défense incendie grâce à 11 poteaux, dont plusieurs présentent des débits insuffisants, et plusieurs points d'eau. Les poteaux sont ainsi répartis :

- 9 sur des canalisations de 100 mm (3 au village, 1 à proximité de l'abbaye de Chassagne, au carrefour entre la RD 129 et la route de Terre Neuve - VC 204, 1 à Clos Fleuri, 1 à Le Foliet, 1 entre Crans et Signoret, 1 aux Bruyères et 1 au Mérau) ;
- 2 sur des canalisations de section inférieure (1 à Chez Monnier et 1 à l'Est de Le Collet).

Concernant les eaux souterraines, classées à vulnérabilité moyenne, dans une zone fortement polluée, l'aquifère des cailloutis est présent sur le territoire et est drainé par le Toison de Chalamont à Rignieux-le-Franc. Cet aquifère constitue une ressource appréciable de perméabilité variable.

La commune n'accueille aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.

2 ASSAINISSEMENT

2.1 Assainissement collectif

La Municipalité, sans adhésion à un syndicat et avec prestation de service à la société de distributions d'eau intercommunales (SDEI), gère le réseau d'assainissement collectif séparatif qui dessert le village, les effluents étant traités dans une lagune. Les

canalisations, qui totalisent une longueur d'environ 1 700 m, collectent les eaux usées de façon gravitaire puis les acheminent vers la lagune située au Sud-Ouest du village, de l'autre côté de la route de l'Abbaye (VC 218) au bord du Toison.

Le bureau d'études G2C Environnement a réalisé un zonage d'assainissement pour la commune. Il a effectué une reconnaissance et un état des lieux du réseau de collecte des eaux usées lors d'investigations de terrain, consistant en la mise à jour du plan du réseau et à l'ouverture des regards importants (Poste de Refoulement, PR, tête de réseau, nœuds, ...). Il expose les caractéristiques générales des ouvrages :

- Diamètre des canalisations amont et aval : 200 mm ;
- Conduite en PVC ou céramique ou grès ;
- Conduite circulaire ;
- Tampon circulaire en fonte ou fonte / béton ;
- Cheminée circulaire préfabriquée ou coulée sur place ;
- Cunette préfabriquée ou coulée sur place.

De manière générale, il estime le réseau en assez bon état. L'échelle n'est cependant pas présente dans quelques regards visités et il est donc impossible d'y descendre pour l'entretien, le contrôle du bon fonctionnement ou n'importe quel autre intervention.

La lagune, mise en service en 1989, présente les caractéristiques générales suivantes :

- Type : lagunage constitué de 2 bassins en série ;
- Capacité nominale : 300 équivalent habitant ;
- Capacité biologique : 16,2 kg de DBO5/j ;
- Capacité hydraulique : 45 m³/j.

Son rejet s'effectue à la rivière du Toison. Le bureau d'études G2C Environnement a constaté lors des visites sur site que des lentilles étaient présentes sur les deux bassins. Il estime que 120 équivalents habitants sont raccordés au réseau d'assainissement et constate donc que la capacité nominale de la lagune n'est pas atteinte. Celle-ci est donc suffisante pour accueillir les 70 futurs habitants souhaités par la Municipalité sur les quinze prochaines années. Il a de plus réalisé la synthèse de son fonctionnement d'après les rapports de visite du SATESE de l'Ain et explique qu'elle présente un bon fonctionnement épuratoire (excepté pour l'analyse du 08/10/03 où la concentration en sortie du dernier bassin a dépassé le niveau de référence).

La Municipalité projette d'étendre le réseau pour desservir les parties Ouest et Nord du village. Elle n'envisage aucun projet particulier sur la lagune.

2.2 Assainissement non collectif

2.2.1 Niveau d'équipement des particuliers

Pour connaître les dispositifs d'assainissement non collectif existants dans les habitations, le bureau d'études G2C Environnement a effectué une étude par questionnaires, envoyés à chaque habitation dotée d'un assainissement individuel puis retournés en mairie, et par des enquêtes sur le terrain. 67 questionnaires ont été envoyés et 43 reçus, soit un taux de réponse satisfaisant de 64 %.

Ceux-ci révèlent que :

- 23 % des installations de prétraitement sont non conformes car inexistantes ou incomplètes (seules les eaux vannes sont prétraitées par une fosse septique) ;
- 33 % des installations de traitement sont non conformes car inexistantes ou non réglementaires ;
- Au total, 64 % des installations sont non conformes.

Dans le cadre de non-conformité, le bureau d'études G2C Environnement ajoute que :

- Les cas pour lesquels les habitants ne connaissent pas leur installation d'assainissement peuvent correspondre à des cas d'installations non-conformes ;
- Dans certains cas, les filières de traitement type épandage sont non adaptées au sol à dominante argileuse sur la commune. Les tranchées ne peuvent pas assurer un traitement favorable des effluents et un trop plein est alors nécessaire pour évacuer les eaux non traitées au milieu naturel ;
- Une personne déclare envoyer les eaux pluviales dans la fosse de prétraitement des eaux usées. La filière d'assainissement individuel ne doit pas recevoir les eaux de pluies. Cela entraînerait un mauvais fonctionnement de l'ensemble des installations.

Certaines personnes ne vidangent pas leur prétraitement, ou bien uniquement en cas de problèmes.

Il observe de plus que les résultats des questionnaires sont à prendre avec précaution. En effet, plusieurs facteurs peuvent intervenir et déformer la véracité des réponses données et leur correspondance avec la réalité :

- Les termes utilisés dans le questionnaire pour décrire les différentes parties de la filière d'assainissement individuel peuvent ne pas être connus de tous les habitants concernés ;
- Les habitants peuvent ne pas connaître leur système d'assainissement (changements fréquents de propriétaires, absence de données écrites concernant la filière d'assainissement individuel mise en place, ...) ;
- Certaines personnes peuvent considérer ce questionnaire comme un véritable contrôle et modifier les réponses dans le sens d'un système d'assainissement individuel conforme.

Dans le cadre des enquêtes sur le terrain, parmi les 67 habitations non raccordées au réseau de collecte des eaux usées, il a effectué 20 visites porte à porte :

- 40 % des installations de prétraitement sont non conformes car inexistantes ou incomplètes (seules les eaux vannes sont prétraitées par une fosse septique) ;
- 60 % des installations de traitement sont non conformes car inexistantes ou non réglementaires ;
- Au total, 85 % des installations enquêtées sur place sont non conformes.

2.2.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Le bureau d'études G2C Environnement a retenu avec l'équipe municipale les zones étudiées d'investigations pédologiques suivantes :

- Les zones d'habitat diffus non raccordées au réseau de collecte des eaux usées pour le moment ;
- Les zones urbanisables.

Il rappelle que l'étude du zonage d'assainissement ne constitue en aucun cas une étude à la parcelle, mais vise à donner des tendances générales à l'échelle communale. Pour définir et dimensionner les filières d'assainissement non collectif de toute nouvelle construction, il précise qu'il est recommandé avant le dépôt de permis de construire de faire une « étude de définition de filière ».

Afin de préconiser une filière d'assainissement autonome sur la commune, il a effectué cinq sondages à la tarière pour étudier la nature du sol et cinq tests de perméabilité pour savoir si le sol permet la dispersion des eaux usées après traitement. Les sondages ont été réalisés avec une tarière manuelle de un mètre vingt de hauteur et de sept centimètres de diamètre et les tests de perméabilité à l'aide d'un infiltromètre. Sur l'ensemble du territoire, l'étude de sol met en évidence quatre unités qui présentent toutes des sols imperméables et une aptitude défavorable à l'épuration et la dispersion des effluents. Le bureau d'études G2C Environnement expose que le système d'épuration adapté est donc pour toutes un filtre à sable drainé.

Il ajoute que le fait que le filtre à sable soit drainé implique la nécessité de la présence d'un exutoire, milieu naturel dans lequel seront rejetés les effluents traités en sortie du filtre. Cet exutoire peut être le milieu naturel superficiel (mare, cours d'eau, fossé, ...) ou sous-terrain (la création d'un puits d'infiltration en tant qu'exutoire final d'un filtre à sable drainé est soumis à autorisation préfectorale). Etant donné le type de sous-sol de la commune, il indique que le puits d'infiltration semble être fortement déconseillé.

2.2.3 Contraintes d'habitat à l'assainissement non collectif

En même temps que l'étude de sol, il a réalisé un examen parcellaire des contraintes d'habitat depuis le domaine public sur l'ensemble du périmètre d'étude afin de caractériser les contraintes de mise en place d'une filière d'assainissement non collectif, à

savoir des contraintes majeurs (pente du terrain, place disponible pour le système de traitement et poste de relèvement) et mineures (accessibilité, encombrement au sol, aménagement et présence d'exutoire). Ces contraintes, très variables, peuvent être faibles (le terrain est de superficie suffisante, avec une pente faible et sans encombrement particulier) ou fortes (des pentes fortes, des terrains de faible superficie ou plusieurs contraintes à la fois).

2.3 Scénarii d'assainissement

Sur les secteurs « espacés » caractérisés par des parcelles bâties distancées les unes par rapport aux autres, la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées n'est pas envisageable d'un point de vue technico-économique. La solution pour ces secteurs en matière d'assainissement est le maintien en assainissement non collectif et la réhabilitation des filières non conformes. Aucun scénario d'assainissement n'est donc proposé.

2.4 Contrôle des assainissements non collectifs

Les assainissements non collectifs des constructions neuves et réhabilitées seront contrôlés par le SPANC en cours de création (avec l'assistance du Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome - SATAA mis en place par le Conseil Général) et ceux des constructions existantes par la commune qui a établi un contrat de prestation de service avec la SOGEDO.

3 EAUX PLUVIALES

Le bureau d'études G2C Environnement informe que, d'après l'équipe communale et les habitants qu'il a rencontrés lors de ses investigations de terrain, les eaux pluviales et de ruissellement ne posent pas de problèmes sur Crans. De nombreux fossés récupèrent les eaux de ruissellement et les acheminent au milieu aquatique naturel.

4 ORDURES MENAGERES

La communauté de communes du canton de Chalamont, à laquelle Crans adhère, assure la collecte et le transfert des déchets ménagers qui sont composés :

- Du service de ramassage des ordures ménagères à domicile et de leur transport jusqu'au site du Plantay. Le syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés (ORGANOM) assure ensuite leur traitement. Les déchets sals sont ramassés à domicile le lundi chaque semaine. Les déchets propres (emballages, plastiques et cartons), collectés dans des sacs jaunes, le sont le jeudi une fois par semaine au village et une fois tous les quinze jours dans les écarts, puis sont dirigés sur Vaulx-en-Velin sur un site de SITAMOS.
- D'une benne pour le verre située à proximité jeu de boules.
- De la déchetterie intercommunale à Chalamont, où sont admis les déchets inertes (gravats), la ferraille, les gros carton, les déchets verts, les encombrants, le bois et les huiles végétales, minérales, piles, batteries, déchets toxiques, ...